

# Le système de comptes-rendus (SWANS)

Un nouveau système de comptes-rendus s'implante

Le 1<sup>er</sup> avril 2007, le système de comptes-rendus non punitif des incidents dans l'aviation civile est entré en vigueur en Suisse. Il donne aux acteurs la possibilité de signaler à l'OFAC les incidents qui présentent le potentiel de compromettre la sécurité de la circulation aérienne. En contrepartie, les déclarants profitent de l'impunité pénale dans la mesure où ils n'ont pas provoqué ces incidents par négligence grave ou de manière intentionnelle et en ont eux-mêmes informé l'OFAC. En outre, l'OFAC accorde la possibilité de rendre les déclarations anonymes lors de tels incidents. A cet effet, il a instauré un système spécial appelé Swiss Aviation Notification System (SWANS). Ce système de déclaration fait partie intégrante d'une nouvelle philosophie de l'information, la culture juste (just culture). Celle-ci vise à encourager les personnes qui travaillent dans le secteur de l'aviation civile à fournir les informations pertinentes pour la sécurité afin que l'autorité de surveillance puisse prendre à temps les mesures de correction requises pour renforcer la sécurité.

Il existe plusieurs possibilités de déclarer un incident à l'OFAC: par courrier, par fax, par téléphone ou à l'aide d'un formulaire de déclaration spécial disponible sur le site web de l'OFAC. Les neuf premiers mois d'application de ce nouveau principe ont montré que la méthode choisie le plus souvent, et de loin, était la voie électronique: plus de 80 pour cent de tous les incidents ont été déclarés à l'OFAC par le biais du formulaire sur son

site web. Seulement deux des 44 comptes-rendus au total sont parvenus par téléphone. Il est intéressant de constater que seulement 14 pour cent des déclarants ont fait usage de la possibilité de déclarer un incident à l'OFAC de manière anonyme.

La moitié de tous les comptes-rendus émanent de particuliers ou d'individus qui travaillent dans l'aviation en général, 36 pour cent directement de compagnies ou d'employés de compagnies. Certes, les compagnies disposent de leurs propres systèmes de déclaration conformément aux normes internationales pertinentes, mais il semble que le besoin de s'adresser confidentiellement à l'OFAC existe dans les cas où les auteurs redoutent des représailles de la part de leur employeur.

La plupart des incidents déclarés par SWANS portaient sur les domaines de la procédure opérationnelle ou technique, de l'exploitation des hélicoptères et des violations de l'espace aérien:

Même si le nombre de 44 comptes-rendus dans les neuf premiers mois est plutôt modeste, l'introduction de SWANS peut être considérée comme un succès. L'expérience faite se recoupe avec les constats des autorités étrangères qui ont également mis en service de tels systèmes. SWANS est une partie intégrante notable et indispensable d'une culture de déclaration ouverte,

élément important de la culture de la sécurité dans son ensemble. Le recours accru de tous les participants au système sera profitable à l'ensemble de la branche. C'est pourquoi l'OFAC va poursuivre ses efforts pour inciter les acteurs de l'aviation à déclarer systématiquement les incidents liés à la sécurité.

## Catégories des incidents déclarés

